



## Interpellation citoyenne : La situation actuelle du chantier du théâtre Le Public.

**M. Van Roy et Mme De Graeve**, représentants des signataires de l'interpellation citoyenne, précisent que leur démarche se veut constructive.

Il ne s'agit pas ici de refaire un débat de principe sur l'implantation du Théâtre Le Public, mais d'obtenir de la part du Collège des réponses claires sur la situation actuelle d'un chantier autorisé, mais qui n'a, à ce jour, pas encore été entamé, alors même qu'il suscite des interrogations persistantes dans le quartier. Les orateurs souhaiteraient dès lors obtenir des réponses précises sur les quatre points suivants.

Pour ce qui concerne l'état réel du projet, au-delà des permis délivrés et du droit d'emphytéose consenti, des incertitudes subsistent quant au calendrier réel. Le Collège pourrait-il indiquer précisément pour quelles raisons le chantier n'a pas encore débuté à ce jour, et quelles conditions concrètes restent à remplir avant son lancement effectif ?

Le 6 juin 2025, le comité à l'origine de cette interpellation citoyenne a envoyé un mail au Bourgmestre, au Collège et à tous les membres du Conseil pour obtenir des assurances quant à la solidité financière du projet. Aucune réponse n'ayant été fournie à ce jour, les orateurs se permettent la question : le Collège dispose-t-il de garanties lui permettant d'affirmer que le projet est suffisamment solide sur le plan financier pour être mené à bien ?

Pour ce qui concerne l'entretien et la préservation du bâtiment, le droit d'emphytéose impose contractuellement l'entretien et la conservation des bâtiments concernés. Or, depuis 3 ans, l'état du bâti semble se dégrader à plusieurs niveaux. Qui assume aujourd'hui, en pratique, la responsabilité de l'entretien et de la préservation du site, et quelles démarches la commune a-t-elle entreprises, ou entend-elle entreprendre, pour éviter toute dégradation supplémentaire ? Le Collège envisage-t-il, le cas échéant, des mesures de mise en sécurité ou un rappel formel des obligations contractuelles à charge des bénéficiaires du droit d'emphytéose ?

Pour ce qui concerne la mobilité et les incidences locales, le projet est de nature à avoir des incidences concrètes sur la vie du quartier, notamment en matière de circulation, de stationnement, d'accès pour les riverains, de fonctionnement du marché dominical, d'activité commerciale locale, d'impact sur la rue scolaire. Où en est le plan de mobilité et de gestion des incidences du projet sur ces différents aspects ? Le Collège peut-il préciser quelles mesures concrètes sont envisagées pour limiter l'impact du chantier et de l'exploitation future sur les habitants et les commerçants du quartier ?

D'autres sujets pourraient être évoqués. C'est notamment le cas de la préservation du patrimoine et de la demande de classement auprès de la Région, ou de l'inadaptation de la façade contemporaine érigée à la place du jardinet et de son cerisier remarquable. Cette façade va défigurer l'ensemble néoclassique du Parvis Saint-Pierre dont la Commission royale des monuments et sites a pourtant recommandé le classement. On pourrait évoquer également les pistes alternatives suggérées par le comité, qui n'ont donné lieu à aucune réponse en retour. Les signataires de l'interpellation citoyenne souhaitent cependant obtenir en priorité une réponse à leurs quatre questions initiales.

Les orateurs insistent sur le fait que leurs questions ne procèdent ni d'une opposition de principe à la culture ni d'une volonté futile de blocage mais d'une demande légitime de transparence, de prudence et de respect du cadre de vie des habitants. Ils espèrent que le Collège répondra de façon précise, documentée et actualisée à leurs interrogations, afin que le débat public sur ce dossier puisse se poursuivre sur une base claire et complète.

**M. Cools** estime que ce dossier a été mal emmanché dès le départ. Lorsque le Conseil a débattu d'un appel à projets, selon toute vraisemblance aucun membre de l'assemblée n'imaginait que cela

signifiait la destruction du cerisier, la démolition de l'ancienne aile qui abritait la salle d'audience de la Justice de paix et la construction d'un parallélépipède en bois considéré par beaucoup comme un coup de poing dans l'architecture du « Vieil Uccle » que constituent la place Homère Goossens et ses environs.

Toutefois, la commune a conclu un bail emphytéotique à des conditions intéressantes pour le théâtre Le Public et la société privée qui lui est associée, et un permis d'urbanisme a bien été délivré. Les questions des orateurs sont donc tout à fait légitimes. M. Cools rappelle à cet égard qu'il y a quelques semaines, il a introduit une question écrite à ce propos, qui portait sur le calendrier réel des travaux, les aspects financiers du projet, et les problèmes de mobilité.

On peut comprendre que le théâtre Le Public soit intéressé par une seconde implantation à Uccle, vu qu'il a un certain succès, ce qui est loin d'être le cas de tous les théâtres à Bruxelles. Mais selon M. Cools, on aurait pu envisager d'autres solutions, telles que le partage de salles du Centre culturel ou l'utilisation de la salle Boetendael.

Cependant, on aurait pu imaginer que les travaux fussent entrepris dès l'obtention du permis d'urbanisme. Les canons emphytéotiques sont-ils bien payés ? les responsables assument-ils l'entretien du bâtiment ?

M. Cools s'interroge aussi sur la problématique du stationnement. Ne pourrait-on mobiliser le parking à côté du carrefour situé dans le haut de l'avenue Decroly, étant donné qu'il n'y aura pas de navettes à partir du parking sis à côté des Menhirs à l'entrée de la commune ? Même si une part importante des spectateurs se rendra au théâtre via les transports en commun, certains d'entre eux viendront en voiture et devront bien trouver une place de parking.

**M. Meeus** précise que le groupe Les Engagés ne remet pas en cause le projet du théâtre Le Public car celui-ci porte une ambition culturelle forte.

Néanmoins, on observe un décalage entre les annonces et la réalité du terrain. Alors que le projet était initialement prévu pour la fin 2023 ou le début 2024, le chantier n'a toujours pas été entamé en cette fin d'avril 2026. Cette situation suscite des interrogations dans le chef des riverains et plus largement des habitants attachés au patrimoine de ce quartier.

Par ailleurs, plusieurs constats font état d'une dégradation du bâtiment, qui est loin d'être anodin puisqu'il s'agit de la première Maison communale, qui a abrité par la suite la Justice de paix.

L'impact du projet sur le quartier suscite des inquiétudes, que ce soit pour le stationnement ou la qualité de vie autour du Parvis Saint-Pierre.

Pourquoi le chantier n'a-t-il pas encore été entamé à ce jour ? Quelles conditions concrètes devraient être réunies pour permettre son lancement ? Les conditions liées au financement et au montage juridique, notamment pour ce qui concerne l'inscription hypothécaire, sont-elles pleinement sécurisées auprès de l'institution bancaire ? Quelles mesures sont envisagées pour garantir l'entretien et la préservation du bâtiment dans l'attente du démarrage du chantier et quel en serait le coût ? Où en sont les réflexions du Collège quant à l'impact du projet sur la mobilité et la qualité de vie des riverains ? Quelles garanties peuvent être offertes aux riverains et commerçants ?

**M. Dilliès** estime que ce dossier a donné lieu à la diffusion de contrevérités sur les réseaux sociaux.

En réalité, si le bâtiment se dégrade, c'est en raison de l'opposition de certaines personnes au projet. Il va de soi que cette position est tout à fait légitime mais pour sa part, M. Dilliès assume totalement ce projet, élaboré par des gens qui ont fait leurs preuves en matière de rénovation du patrimoine. De surcroît, ce projet constitue une chance extraordinaire pour Uccle, étant donné que ce bâtiment, guère mis en valeur, en mauvais état, va finalement abriter un projet culturel ambitieux.

M. Dilliès se permet de rappeler que l'établissement du marché du parvis a été l'une de ses premières réalisations il y a 25 ans et que celle-ci avait suscité l'opposition de certaines personnes qui en redoutaient les nuisances. De même, la construction du centre culturel avait généré des craintes analogues. Si l'on n'entreprend rien, il n'y a pas de problème mais dès qu'un projet est lancé, il y a toujours des gens qui se plaignent et qui le refusent...

**M. Lambert-Limbosch** rappelle que le groupe Ecolo-Groen avait plaidé naguère en faveur du maintien de ce bâtiment dans le patrimoine communal.

Sans ce plaidoyer qui a su convaincre la majorité, ce bâtiment aurait été vendu à un promoteur immobilier qui ne lui aurait certainement pas donné une affectation aussi porteuse de sens que celle dont il est question à présent.

**Mme la Bourgmestre f.f.** rappelle que l'installation du théâtre Le Public place Homère Goossens est un choix du Collège précédent sur base d'un appel à projets, que le Collège actuel reprend à son compte, car il a de l'ambition pour le quartier d'Uccle-Centre et estime que ce beau projet est de nature à le valoriser et à en assurer le rayonnement.

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que le Collège est bien conscient du fait que ce sujet préoccupe les riverains et plus largement les Ucclois. Il est donc normal que cela suscite des interrogations.

Le retard constaté s'explique par la judiciarisation de ce dossier. Certains citoyens ont en effet introduit un recours contre le permis d'urbanisme délivré par la Région. Le Conseil d'Etat a déjà rejeté le recours en suspension, en l'occurrence le 11 avril 2025, mais ne s'est pas encore prononcé sur le recours en annulation, qui est donc toujours pendant.

Vu que le recours en suspension a été rejeté, le porteur de projet pourrait théoriquement entamer les travaux en dépit du caractère pendant du recours en annulation. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit pour les travaux du pont Carsoel.

Cependant, un autre recours, relatif à l'autorisation de chantier, a été introduit par des citoyens devant le Collège d'environnement, qui l'a rejeté à la fin de l'année dernière, et il ne semble pas que les citoyens intéressés aient introduit un recours contre la décision du Collège d'environnement auprès du gouvernement régional.

Quoiqu'il n'y ait donc pas d'empêchement formel, le contexte induit par ces différents recours a inmanquablement retardé la concrétisation des travaux, qui ne vont pas démarrer dans l'avenir immédiat.

Selon l'article 12 du bail emphytéotique, l'entretien du bâtiment incombe aux co-emphytéotes, dès lors que le permis a été délivré.

Selon les renseignements dont dispose M. l'Echevin Wyngaard, le porteur de projet effectue au moins mensuellement une visite de contrôle et d'inspection du site. Par ailleurs, un contrôle approfondi est effectué trimestriellement en présence d'architectes et d'ingénieurs. Il semblerait qu'actuellement, le bâtiment n'ait subi aucun dégât d'importance qui nécessiterait une intervention urgente en raison d'un danger quelconque.

Pour ce qui concerne la problématique de la mobilité, tant le Collège précédent que le Collège actuel ont tenu à être un partenaire dans la recherche de solutions qui soient de nature à apaiser les inquiétudes des riverains du quartier. À cet égard, le Collège s'engage à faciliter les contacts avec des opérateurs privés tels que les exploitants des parkings de supermarchés et à assumer ses responsabilités avec les infrastructures communales dont il dispose.

Le Collège va notamment mettre en œuvre à court terme une gestion plus dynamique de l'étage supérieur du parking du Doyenné Saint-Pierre, et M. l'Echevin Wyngaard pense qu'à plus long terme, une fois le théâtre installé, on pourrait développer des formules d'abonnement ou des tarifs préférentiels pour les clients du théâtre, de manière à ce que ceux-ci laissent leur véhicule dans ce parking plutôt qu'en voirie et n'entravent pas le stationnement des riverains.

Par ailleurs, le théâtre Le Public a noué des contacts avec un certain nombre de partenaires privés, notamment la société qui exploite le parking du Delhaize sis avenue De Fré et avec laquelle il a conclu une convention pour au moins 50 places de stationnement. La capacité pourrait être étendue à 100 places de stationnement par la suite. De plus, le théâtre Le Public s'engage à organiser un système de navettes qui amèneraient les spectateurs non directement devant le théâtre mais au square des Héros, ce qui devrait permettre de soulager la pression sur le stationnement dans ce quartier. Des contacts ont aussi été établis avec la Région afin de dégager des solutions en termes de

mobilité, eu égard au fait que l'offre de transports publics est plutôt étoffée dans la zone du square des Héros. Les cheminements piétons font également l'objet de toutes les attentions dans le cadre de ce dossier.

Les services de la Voirie, de la Mobilité et la police remettent un avis à l'occasion de la consultation prévue dans le cadre de la déclaration de chantier. Le charroi du chantier sera organisé de manière à ne pas entraver la circulation dans le quartier.

Pour ce qui concerne l'occupation du Pavillon Louis XV, vu que le théâtre Le Public a finalement renoncé au projet horeca pour lequel il avait été initialement retenu dans le cadre de l'appel à projets mis en œuvre par la commune l'année dernière, un nouvel appel à candidature a été lancé, avec un spectre élargi : tout projet événementiel, culturel, à vocation sociale ou de type horeca peut être introduit jusqu'au 18 mai.

L'exploitation du théâtre n'ayant pas encore commencé, il n'y a pas à l'heure actuelle de versement du canon emphytéotique.

**M. Van Roy et Mme De Graeve** trouvent dommage qu'on puisse suspecter les signataires de l'interpellation citoyenne de ne pas aimer la culture.

En réalité, ils aiment profondément leur commune et son centre historique, où ils habitent, mais ils ont le sentiment qu'une concertation n'est pas effective face à un dossier cadenassé dès le départ. La réponse donnée, notamment quant à l'aspect financier de la problématique, a de quoi étonner vu qu'un mail mentionnant les interrogations des citoyens – et n'ayant donné lieu à aucune réponse, pas même un accusé de réception – a été envoyé à toutes les personnes ici présentes en date du 6 juin dernier. Les autorités communales n'ont donc pas été prises au dépourvu.

De plus, il était certes théoriquement possible consulter les plans du théâtre mais ceux-ci sont de fait d'une complexité telle que la volonté de concertation démocratique demeure hypothétique.

Les orateurs soulignent aussi que le théâtre n'est pas à l'abri d'éventuelles difficultés dans le futur. Que se passerait-il s'il venait à tomber en faillite ?

Il aurait été possible d'éviter des déviations via des alternatives qui préservent le cerisier, le jardin et la structure de ce bâtiment historique.

Les orateurs remercient le Collège pour son écoute et ses réponses mais persistent à penser que les dés sont pipés et le déplorent.